

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **40**
Nombre de représentés : **6**
Nombre d'absents : **18**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATRE NOVEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_123_CC_18
SEMTO - communication du rapport des
élus administrateurs au titre de l'année
2023

Nombre de votants : 46

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
29 octobre 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
08/11/2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Gilles HUBERT - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - M. Bruno DOMEN - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - M. Philippe ROBERT - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Helene ROUGEAU procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE procuration à M. Maxime FROMENTIN - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Jean MARCEAU procuration à M. Dominique VIRAMA-COUTAYE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024 123 CC 18 : SEMTO - COMMUNICATION DU RAPPORT DES ÉLUS ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Le Président de séance expose :

L'année 2023 est une année historique pour la Société d'Économie Mixte des Transports de l'Ouest qui a vu le jour le 19 mars 1993. Cette année a ainsi été marquée par la célébration des 30 ans de la SEMTO.

Trente ans plus tard, la SEMTO, en tant que mandataire du groupement TRANS'OUEST, gestionnaire de la Délégation de Service Publique KAR'OUEST, contribue au transport de 7 millions de voyageurs sur les 61 lignes du réseau urbain.

L'année 2023 a notamment été marquée par des actions réalisées dans le cadre du contrat de DSP KAR'OUEST avec : l'ouverture d'une nouvelle agence Kar'Ouest à Saint-Leu, la participation à des navettes événementielles, le déploiement d'actions de communication, de modernisation et de développement d'outils digitaux, le développement de l'activité Mobi'Ouest, le déploiement de la charte CO2. La contribution forfaitaire du Territoire de l'Ouest accordée à la SEMTO en 2023 est en augmentation de 653 K€ soit +6 % par rapport à 2022.

Depuis janvier 2023, la SEMTO développe également une nouvelle activité de gestion du stationnement. La SEM assure dans le cadre d'un groupement avec la Sodiparc la maintenance de premier niveau des horodateurs installés sur le territoire de Saint-Paul, la collecte et la gestion des recettes correspondantes.

La SEMTO comptabilise pour 2023 161 salariés en CDI, dont 48 conducteurs ; les charges du personnel représentant 58 % des charges totales de la SEMTO ; Sur le plan social, l'année 2023 a été marquée par le renouvellement des représentants du personnel.

Sur le plan budgétaire et comptable, la SEMTO enregistre un excédent net comptable de 234 849 € (après impôts et participation des salariés) sur l'année 2023. Pour cette même année, la SEMTO a réalisé d'importants investissements à hauteur de 459 k€.

1) IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Adresse : 12 rue Mangalon, 97460 Saint-Paul
Forme juridique : Société anonyme d'économie mixte
Capital Social : 2 000 000 €
Date de création de la Société : 19/04/1993
Président : Irchad OMARJEE
Directeur Général : Mickaël CORNU
Commissaire aux comptes : Patrick PATCHEZ (ACP)

2) REPARTITION DU CAPITAL AU 31/12/2023

Situation de l'actionnariat :

- TCO : 51,25 %
 - Commune de Saint-Paul : 25,62 %
 - Privé : 23,12 % dont 17,67 % par le groupe Transdev
- Filiale TRANSREO : capital 0,055 M€

3) VIE SOCIALE

Au 31/12/2023, le Conseil d'Administration de la SEMTO était composé comme suit :

- Président : M. Irchad OMARJEE
- 5 membres désignés par le TCO : Mme Mélissa COUSIN, Mme Jocelyne CAVANE-DALLÈLE, Mme Brigitte DALLY, M. Fayzal AHMED-VALY et M. Daniel PAUSÉ
- 3 membres désignés par la commune de St-Paul : Mme Mireille MOREL-COIANIZ, M. Irchad OMARJEE et M. Alexis POININ-COULIN
- 1 membre désigné par TRANSDEV : M. Imran ALIBHAYE

Aucun montant n'a été alloué, aux administrateurs, au titre de jetons de présence pour l'exercice 2023, de même que pour les exercices précédents.

Organisation interne :

- 161 salariés en CDI (162 en 2022).
- 29 % de femmes / 71 % d'hommes.
- Taux d'absentéisme : 12,07% (8,03 % en 2022).
- 128 salariés formés en 2023.

4) FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX

Dates et synthèses des conseils d'administration et des assemblées générales tenus au cours de l'année 2023 :

- Conseil d'Administration du 26/05/2023 : rapport de gestion 2022, conventions réglementées, arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022, situation financière de TRANSREO, rapport de suivi suite aux recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes, mandat du Commissaire Aux Comptes titulaire et de son suppléant ;
- Assemblée Générale Ordinaire du 16/06/2023 : rapport de Gestion du Conseil d'Administration, rapport du Commissaire Aux Comptes et rapport spécial du Commissaire Aux Comptes sur les conventions, mandat du Commissaire Aux Comptes titulaire et de son suppléant, projets de résolution et quitus aux Administrateurs ;
- Conseil d'administration du 08/12/2023 : point sur l'activité 2023, point sur l'arrêté des comptes du 1^{er} semestre 2023 et atterrissage 2023, orientations budgétaires 2024 et budget prévisionnel en lien, point sur le renouvellement de la DSP ;
- Assemblée Générale Extraordinaire du 27/12/2023 : rapport du Conseil d'Administration sur les modifications statutaires, rapport du Conseil d'Administration sur la reconstitution des capitaux propres au 31 décembre 2009 (régularisation), résolutions.

5) BILAN DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2023

L'année 2023 a été marquée par un évènement majeur : les 30 ans de la SEMTO. La SEMTO a célébré cet anniversaire durant la Semaine Européenne de la Mobilité avec le personnel de l'entreprise, ses partenaires, les usagers du réseau, la population du Territoire de l'Ouest et les collectivités qui ont contribué à bâtir l'histoire et la destinée de l'entreprise.

Les autres projets déployés en 2023 sont :

- l'ouverture de la nouvelle agence de Saint-Leu, plus adapté à l'accueil du public, le 21 juin 2023, suite aux dégâts causés par un incendie qui s'est déclaré le 14 avril 2023 dans un bâtiment voisin de l'ancienne agence ;
- le développement de l'ancrage territorial de la SEMTO par la mise en place, dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public Kar'Ouest de navettes événementielles et de renforts de lignes régulières ;
- Des actions de communication construites et tournées vers le client avec la mise en œuvre par exemple d'innovations digitales au service d'une expérience client meilleure et plus sûre, la sensibilisation des entreprises et des usagers, des évènementiels de proximité à l'image de la Saint-Valentin, la Journée Famn'En Ler', la sortie du Klub Mobi'Ouest, les 10 ans de

- Le développement de l'activité Mobi'Ouest avec la réduction maximale des VAE de 12 à 6 mois, la mise en location de 300 VAE urbains supplémentaires, l'équipement des véhicules de transport en commun de portes vélos sur 3 lignes ;
- La nouvelle activité stationnement : phase opérationnelle : maintenance de premier niveau des 36 horodateurs sur le territoire de Saint-Paul ; collecte des horodateurs ; gestion des recettes correspondantes par la tenue d'une régie dédiée.
- Le développement des outils digitaux : refonte du site internet et de l'application Kar'Ouest, nouveaux outils digitaux en gare routière et pôle d'échanges, déploiement d'un nouveau système d'aide à l'exploitation, déploiement d'un nouvel outil pour la gestion des marchés, l'acquisition de nouveaux équipements embarqués pour améliorer l'écoconduite ;
- Le déploiement de la charte CO2 : déploiement du plan d'action défini.

6) RÉSULTATS FINANCIERS 2023

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital social	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Capitaux propres	4 608 100	4 495 089	4 795 512	4 817 426	5 560 892	6 094 410	6 287 525
Résultat d'exploitation	592 361	2 658	423 116	-92 187	921 690	938 095	639 224
Résultat financier	1 754	0	172	-13 608	1 722	1 189	88 301
Résultat exceptionnel	-116 501	-152 204	-71 878	115 571	5 916	20 222	25 562
Résultat net	477 613	-149 546	351 410	9 775	817 772	575 932	234 849
Effectif CDI	225	217	172	169	165	162	161

7) ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

L'année 2024 sera consacrée essentiellement à la contractualisation de l'avenant 6 du contrat de DSP et à la réponse à l'appel d'offre de la future consultation Kar'Ouest qui sera lancée par le Territoire de l'Ouest.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 24/10/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE du rapport 2023 des représentants de l'EPCI au sein du Conseil d'Administration de la SEMTO.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président